

le un

N°140



mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 - France 2,80 €

Belgique/Luxembourg/Portugal: 2,90 € - Suisse: 4,2 CHF - Canada: 4,99 USD - USA: 4,99 USD - Maroc: 30 MAD - Royaume-Uni: 2,60 GBP - Tunisie: 3,90 TND - DOM: 2,90 € - TOM: 400 XPF

# FRANCE-RWANDA LA CONTRE- ENQUÊTE

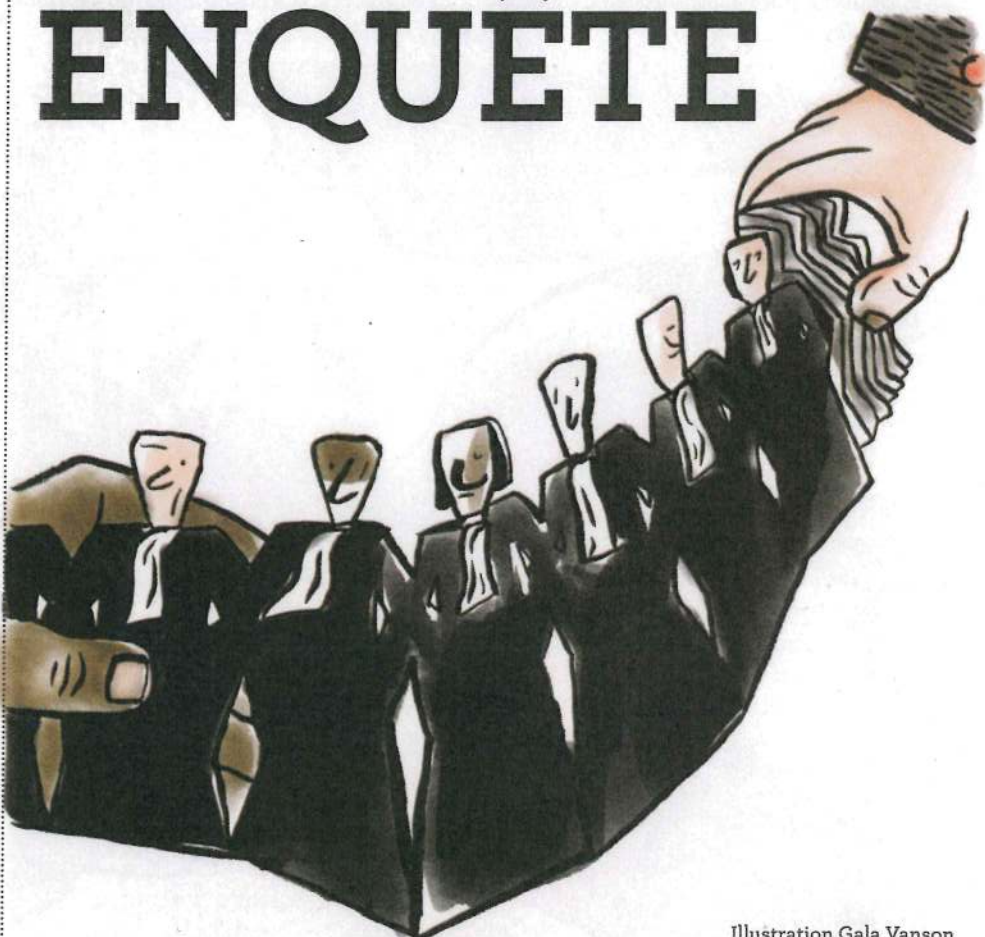


Illustration Gala Vanson

le 1 | Philippe Rey

SORTIE

les indispensables

Pourquoi Trump  
COMPRENDRE LES FRACTURES  
DE L'AMÉRIQUE



Sous la direction d'Éric Fottorino  
MÉLANIE BOUTIN - GUY-PIERRE LÉON - HANNAH LÉON  
JONAS DE MARCQ - ROBERTA MONTAUDO - VINCENT  
BOUDET - PIERRE-LOUIS GONZALEZ - GABRIEL MULLER  
BRUNO LAMOUR - MARC LÉON - GABRIEL MULLER  
VERONIQUE DE LAUNAY - VINCENT MONTAUDO

le 1 | Philippe Rey

## Une vérité piégée

par Éric Fottorino

LE 1 PUBLIE CETTE SEMAINE une longue enquête du journaliste Pierre Péan sur les obstructions répétées à la justice dans la recherche des responsables de l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président rwandais Habyarimana. Cet événement fut l'acte déclencheur du génocide perpétré par les Hutus qui éliminèrent près d'un million de Tutsis et de Hutus dits modérés en moins de cent jours. Plus de vingt ans après la tragédie, les thèses sur l'identité des auteurs de cet attentat continuent de s'affronter avec virulence. S'agit-il d'extrémistes hutus opposés à la politique de compromis alors engagée par le président rwandais sous la pression de la

France ? Ou la culpabilité penche-t-elle du côté de Paul Kagamé, leader tutsi charismatique, devenu le chef d'État de ce petit pays de l'Afrique des Grands Lacs, désormais pacifié au prix de pratiques autoritaires ? Le dossier rwandais revient à présent au premier plan avec la réouverture à Paris en novembre 2016 de la seule enquête judiciaire au monde sur cet attentat. Dans les prochaines semaines, un témoin capital va être entendu par le juge Jean-Marc Herbaut : le général Kayumba, ancien patron des services secrets intérieurs du Rwanda, qui tient nommément Paul Kagamé pour le commanditaire de l'attentat.

la suite page 4 au dos ||



LA VOIX  
DU  
POÈTE



*Femme avec enfant mort*  
Käthe Kollwitz (1867-1945)  
©BPK, Berlin, Dist. RMN-Grand  
Palais / Jörg P. Anders

# Un enfant mort parle

**NELLY SACHS**  
(1891-1970)

La mère me tenait par la main  
Puis Quelqu'un a levé le couteau de l'adieu :  
La mère a dégagé sa main de la mienne  
Pour que je ne sois pas atteint.  
Mais elle  
Doucement a touché encore une fois mes hanches –  
Et sa main alors a saigné –

De ce moment, le couteau de l'adieu m'a coupé  
En deux la bouchée dans la gorge –  
Il a surgi avec le soleil dans le crépuscule du matin  
Et s'est mis à s'aiguiser dans mes yeux –  
Dans mon oreille vents et eaux s'affûtaient  
Et toute voix de consolation enfonçait des aiguilles dans mon cœur –

Quand on m'a mené à la mort  
À l'ultime instant j'ai senti encore  
Le geste qui retirait le grand couteau de l'adieu.

*Éclipse d'étoile, précédé  
de Dans les demeures de  
la mort, traduit de l'allemand  
par Mireille Gansel  
© Verdier, 1999*

**LOUIS CHEVAILLIER,**  
éditeur et poète, propose  
chaque semaine un poème lié  
à l'actualité traitée par LE 1.

—  
ON CITE SOUVENT la phrase  
d'Adorno : « Écrire un poème  
après Auschwitz est barbare »,  
en feignant d'oublier que le  
philosophe ne condamnait pas  
vraiment l'art, mais plutôt une  
culture qui ne prendrait pas en  
compte l'enfer des camps. La  
question que nous pose Adorno

est, en effet, celle-ci : peut-on  
vivre après de telles tragédies ?  
Une problématique qui nous  
concerne tous et à laquelle se  
confrontent aussi les écrits  
sur le génocide rwandais de  
Scholastique Mukasonga,  
de Véronique Tadjo et  
d'Abdourahman Waberi.  
Le poème reproduit ci-dessus  
date de 1947. Il est extrait de  
*Dans les demeures de la mort*,  
dédié « à mes frères et sœurs  
morts ». Nelly Sachs avait

grandi à Berlin dans une famille  
juive aisée et assimilée. C'est  
avec l'émergence du nazisme  
qu'elle découvre l'histoire du  
peuple juif. Puis, à partir de  
1940, en exil en Suède, elle  
retrouvera le chemin de la litté-  
rature dans l'étude de la kabbale  
et de la Bible nouvellement  
traduite par Martin Buber.  
Ici, elle emprunte la voix  
d'un enfant décédé. Dans ses  
sanglots, elle exprime l'inex-  
primable : « l'effroyable mutisme

d'une gorge devant la mort ». Si  
la thématique de la vengeance  
sous-tend la deuxième strophe,  
l'œuvre de la poétesse éloigne  
justement cet abîme, « afin que  
les persécutés ne deviennent  
pas persécuteurs ». Avec son  
héritage de sel, elle mêle parmi  
les ombres les victimes aux  
bourreaux. Et écrit par amour,  
comme, d'un geste, on écarte  
un couteau. ¶



# UN NEZ TROP FIN

LA LECTURE DE *LÀ OÙ LE SOLEIL DISPARAÎT*, la très belle et poignante autobiographie du chanteur Corneille, m'a remis en mémoire une confidence de François Mitterrand : « Savez-vous que les Tutsis massacrent aussi ? » Ce livre sort complètement du roman national imposé par le régime rwandais, avec d'un côté les bons Tutsis et de l'autre les méchants Hutus. Avec une lucidité douloureuse, Corneille constate que le pire et le meilleur ne respectent pas la barrière ethnique. Il commence par le meilleur, l'amour de sa mère hutue pour son père tutsi et celui de son père pour sa mère...

Et le pire commence le soir du 6 avril 1994. Corneille a entendu un bruit de tonnerre qui était en fait le crash de l'avion du président Habyarimana, *abattu par les forces tutsies*. Corneille, comme tout le monde à Kigali la capitale, sait que c'est le Front Patriotique Rwandais (FPR) qui a frappé l'avion. D'ailleurs, pendant quelques années, les gens du FPR tutsi s'en vanteront... Et l'horreur survient... Dans la nuit du 15 avril, vers deux heures du matin, la mère de Corneille entrouvre la porte de sa chambre et lui demande de se lever.

Il a peur. Il sort de sa chambre et croise un soldat qui le fixe sans dire un mot. Dans le salon, toute sa famille est assise, sa mère, son père, ses deux petits frères, sa petite sœur Delphine, sa nounou et le cuisinier. Un autre soldat, AK47 en mains, interpelle son père pour lui demander s'il cache des *inyenzi* (cafards), le terme injurieux et raciste pour désigner les Tutsis. Le père de Corneille jure qu'il n'en cache pas et revendique haut et fort être un fidèle partisan du régime Habyarimana. Nous n'avons rien à voir avec ces parasites, souligne-t-il. Un gros mensonge parce qu'il croit avoir affaire à des Hutus, lui qui en réalité est membre de l'opposition et fait partie de la direction du Parti social-démocrate rassemblant des Tutsis et des Hutus modérés.

*Le premier coup de feu éclate. J'entends mon père pousser ce cri qui résonnera en moi pour toutes les vies qui me restent.* Corneille dans un réflexe de survie se cache derrière le divan. Les coups de feu s'enchaînent. Le sang de son frère Christian coule sur sa tempe... Il est le seul survivant.

*Il n'y a aucun doute : mes bourreaux sont des sbires du FPR tutsi qui se sont fait passer pour des Hutus. Papa a fait une bourde. Il aurait dû dire la vérité. Qu'avons-nous donc fait au FPR pour être sur leur liste ?*

Corneille va errer dans Kigali jusqu'au 25 mai, hébergé chez les uns et les autres, alors que tout près de lui les massacres succèdent aux massacres. Corneille s'éloigne de plus en plus de son quartier, mais il a un problème, comme lui explique un de ses copains. Il a les traits trop fins, notamment le nez, et risque d'être pris pour un Tutsi aux barrages tenus par les Interahamwe, les milices extrémistes hutues responsables des tueries contre les Tutsis. Corneille décrit le passage d'un de ces barrages. Ses mots

des milliers de fois pendant le génocide des Tutsis et des Hutus modérés du 7 avril au 4 juillet 1994, date de la prise de Kigali par le FPR. Il voit les militaires des Forces armées rwandaises (FAR) faire sortir des personnes des rangs des longues files de réfugiés pour les mettre en ligne au bord de la route. Le jeune Corneille affirme ne pas être effrayé après tout ce qu'il a déjà vécu. Il n'arrive pas à croire qu'il puisse finir bêtement dans une fosse commune uniquement parce qu'il a le nez fin et qu'il est grand et mince. Il gonfle son nez comme il le fait depuis un mois. *Mes naso-labiaux ont pris du tonus, et je crois même qu'avec un peu d'effort je ne suis pas à l'abri d'un résultat plus permanent.*

Le trieur le dévisage un peu trop longtemps. Inquiet, Corneille tente de gonfler davantage ses narines. *Seigneur, donne-moi de la largeur au nez, là, maintenant, c'est le seul miracle que je te demanderai, après, on sera quittes.*

La longue et pénible marche de Corneille vers l'ouest continue. Comme tous les Hutus – alors qu'il est tutsi – qui fuient le FPR, il cherche à atteindre Gisenyi, la dernière ville du Rwanda, avant de rejoindre Goma au Zaïre, aujourd'hui République démocratique du Congo. Il longe la tristement célèbre rivière Nyabarongo. Il voit des corps inertes flottant par centaines le long de la rivière. Des troncs humains, des bras, des jambes,

emportés par le courant. Il franchit plusieurs barrages. Au dernier, il est sauvé parce que le tueur l'a cru dans son camp. Corneille choisit ce moment pour se poser la question qui aurait semblé essentielle à d'autres, mais qui reste secondaire en ce qui le concerne : qui était responsable de la mort des miens ? Il refuse la propagande qui affirme qu'il n'y a que deux camps dans le conflit rwandais. Hutus d'un côté, Tutsis de l'autre. Et de sortir ses tripes pour dire que dans toute guerre, il n'y a qu'un camp... Il n'y a que



## Corneille

*Le chanteur Corneille a vécu son enfance et son adolescence au Rwanda. Il est âgé de 17 ans lorsqu'éclatent les massacres qui déciment sa famille. Il parvient à fuir le pays, gagne l'Allemagne, puis s'installe au Québec où sa carrière d'auteur-compositeur-interprète de R'n'B prend son essor en 2002 avec son premier album. Parce qu'on vient de loin. Il a raconté son histoire dans le livre *Là où le soleil disparaît* (XO, 2016), dont ce texte reprend de larges extraits.*

*l'homme d'un côté du front et l'homme de l'autre.*

Corneille finit son voyage avec la malaria, comme bien des fuyards, qui tombent comme des mouches. Il quitte Gisenyi pour Goma où il prend l'avion pour Kinshasa. ¶

PIERRE PÉAN

Illustration Stéphane Trapier



## Le mot. de Robert Solé

### [Génocide]

UN GÉNOCIDE ne se com- met pas du jour au lende- main, sans signes précur- seurs. Dès l'arrivée d'Hitler au pouvoir, on savait que les juifs étaient menacés, même si personne n'ima- ginait que la barbarie des nazis irait aussi loin... En 2004, après les tragédies survenues au Rwanda et dans les Balkans, le secré- taire général de l'ONU s'est donné un conseiller spécial

« pour la prévention des génocides ». Mais tout massacre de population civile ne peut être désigné ainsi. Ce crime suppose deux conditions : qu'il relève d'un plan concerté pour détruire un groupe humain ; et que les victimes soient tuées pour leur simple appartenance à ce groupe, comme ce fut le cas des Arméniens en Turquie. Cependant, le terme – créé en 1944 par le juriste polonais Raphael Lemkin à partir du grec *genos* (race, tribu) et du latin *caedere* (tuer) – est tellement frappant qu'on l'a appliqué à des situations

aussi différentes que la guerre civile au Darfour ou les folies meurtrières des Khmers rouges au Cambodge. Le mot est même employé de manière rétroactive pour dénoncer par exemple le massacre des Indiens d'Amérique du Nord. D'aucuns rap- pellent « le génocide des Vendéens » en 1793, et des chantres de l'extrême droite s'en servent pour relativiser la Shoah. Ce terme finit par être uti- lisé de façon absurde. À la fin de l'année dernière, une ancienne pédopsychologue de l'hôpital d'Étampes, indignée par une campagne

de dératisation à Paris, a mis en ligne la pétition « Stoppez le génocide des rats ». Elle a recueilli plus de 17 000 signatures. À force d'entendre dire n'importe quoi, faudra-t-il dénoncer le génocide de la langue française ? 11

« Il y a un monstre qui sommeille en chaque homme : au Rwanda, je ne sais qui l'a réveillé. »

Scholastique Mukasonga  
ÉCRIVAIN RWANDAISE (NÉE EN 1956)

Parti pris d'Éric Fottorino

## Une vérité piégée

➔ suite de la page une

12 septembre 2011,  
Sarkozy reçoit  
Kagame à l'Élysée  
© Afp photo /  
Fred Dufour



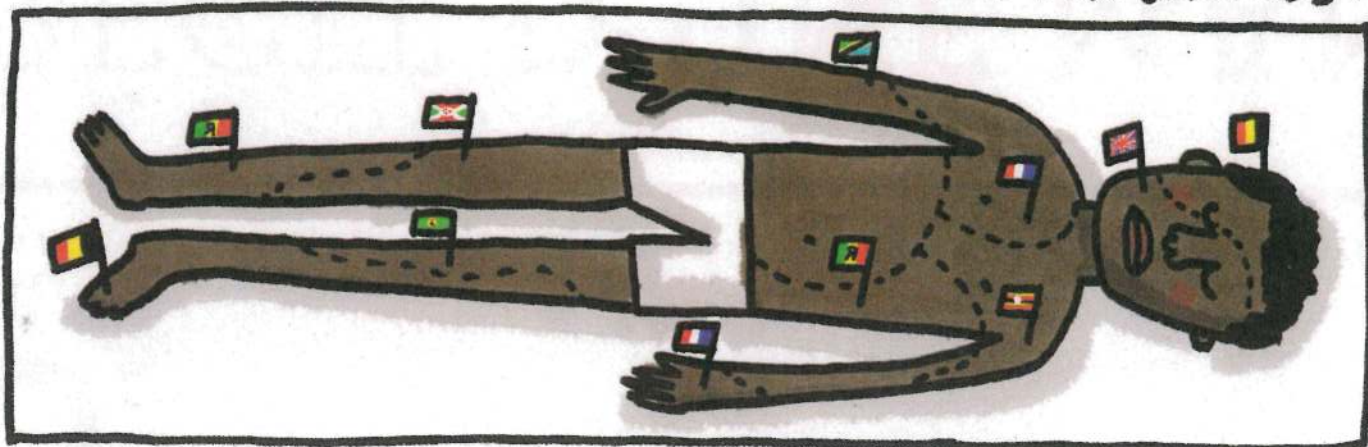
4./ Après avoir fait l'objet de trois ten- tatives d'assassinat, cet ancien haut responsable installé en Afrique du Sud s'apprête à parler dans des conditions de sécurité exceptionnelles. L'ou- verture d'une nouvelle commission roga- toire par la justice française n'est pas du goût du président Kagame dont les avocats dénoncent une manipulation. À l'automne dernier, Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères au moment de la tragédie, a tweeté ces mots : « Faire procès à la France de

porter une part de responsabilité dans le génocide au Rwanda est une honte et une falsification historique. » C'est le double enjeu de la procédure en cours : établir la responsabilité de l'attentat du 6 avril 1994, et laver l'hon- neur de la France, comme le souligne Hubert Védrine dans un entretien. La journaliste belge Colette Braeckman s'inscrit, elle, en faux contre cette tendance et continue de questionner le rôle de Paris dans le drame rwandais. À travers le récit de Pierre Péan, Paul Kagame semble partie prenante, pour ne pas dire coupable, de l'attentat

contre l'avion présidentiel en 1994. Témoins éliminés, attaques verbales répétées contre la France : les faits sont nombreux et concordants qui portent à suspecter Kagame. Mais si la justice n'est pas encore passée, c'est aussi à cause des complaisances de l'exécutif français – le couple président-ministre des Affaires étrangères Sarkozy-Kouchner puis, dans une moindre mesure, Hollande-Fabius. On saura bientôt si le temps est venu d'une écriture apaisée de l'his- toire sombre du génocide rwandais et de sa dimension judiciaire. 11

Hubert Poirot-Bourdain

AUTOPSIE D'UN GÉNOCIDE.



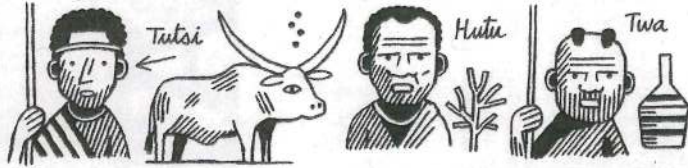


# REPÈRES

## LES DATES CLÉS DU RWANDA

Jochen Gerner

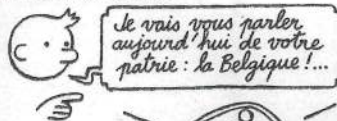
LONGTEMPS LE RWANDA REPOSE SUR TROIS GROUPES : LES ÉLEVEURS (TUTSIS), LES AGRICULTEURS (HUTUS) ET LES ARTISANS (TWAS)



1890 : L'ALLEMAGNE COLONISE LE PAYS ET S'APPUIE SUR LES TUTSIS POUR L'ADMINISTRER



1923 : LA SOCIÉTÉ DES NATIONS (SDN) RATTACHE LE RWANDA AU CONGO BELGE



1973 : JUVÉNAL HABYARIMANA DEVIENT PRÉSIDENT APRÈS UN COUP D'ÉTAT



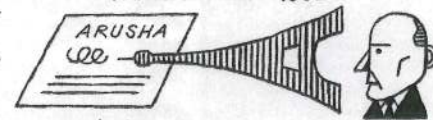
1987 : LES TUTSIS EXILÉS EN OUGANDA CRÉENT LE FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS (FPR)



1990 : AIDÉ PAR L'OUGANDA, LE FPR ATTAQUE LE RWANDA POUR RENVERSER HABYARIMANA



1991 : PARIS CHERCHE À STOPPER LA GUERRE CIVILE ET IMPOSE LES ACCORDS DE PAIX D'ARUSHA À PARTIR DE JUIN 1992



1994 : LE PRÉSIDENT HABYARIMANA EST ASSASSINÉ LE 6 AVRIL

1994 : FIN JUIN, LA FRANCE ENVOIE 2500 HOMMES POUR TENTER D'ARRÊTER LE GÉNOCIDE

Opération Turquoise

ONU



1994 : LE 18 JUILLET, L'HOMME FORT DU FPR, PAUL KAGAMÉ, DEVIENT VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

2000 : UNE NOUVELLE CONSTITUTION EST ADOPTÉE ET PAUL KAGAMÉ EST ÉLU PRÉSIDENT



Conception et documentation LOU HÉLIOT

# « CE QUI A ÉTÉ TENTÉ DE BOUT EN BOUT »

## ENTRETIEN AVEC HUBERT VEDRINE

**DIPLOMATE**  
Appelé par François Mitterrand à l'Élysée comme conseiller diplomatique en 1981, il en devient porte-parole en 1988, puis secrétaire général de 1991 à 1995. Il fut par la suite ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Jospin. Aujourd'hui consultant, il a dernièrement publié *Le Monde au défi* (Payot, 2016) et *Sauver l'Europe* ! (Liana Levi, 2016).

Que s'est-il vraiment passé au Rwanda en 1994 ?

C'est fascinant de voir que les interrogations et les polémiques, longtemps après, ne se concentrent que sur cette année tragique. Comme si les procureurs auto-proclamés de la France voulaient occulter la genèse, qui remonte à l'année 1990, lorsque Kagamé, soutenu par l'armée ougandaise, envahit le Rwanda pour reprendre le pouvoir perdu par les Tutsis en 1962. Mitterrand comprend alors tout de suite que les Hutus très majoritaires (85 %) ne vont pas se laisser déloger et donc que cela va tourner aux massacres. Il estime qu'il lui faut donc réagir, sans compter que ne pas le faire voudrait dire que la garantie de sécurité assurée par la France en Afrique ne vaut plus rien. C'est pourquoi il soutient militairement l'armée rwandaise pour l'aider à tenir au nord sa frontière avec l'Ouganda, mais à condition que Kigali donne des contreparties : sur le retour des réfugiés (Tutsis), le respect des droits démocratiques, la place de l'opposition. Il y a donc un volet militaire et un volet politique.

La cohabitation de 1993 change-t-elle la donne ?

Pas du tout. Balladur, Juppé et Léotard sont convaincus par la ligne Mitterrand et ils la poursuivent, avec quelques adaptations dues à Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères. Celui-ci s'investit dans la négociation des accords d'Arusha que, sous notre pression, Tutsis et Hutus finissent par signer. Soulagement général. On pense avoir évité le pire, une sanglante guerre civile. On retire donc l'essentiel de nos troupes.

La France pense alors que la question rwandaise est réglée ?

Tout le monde. Seules quelques voix isolées préviennent que même si les Hutus ont signé, ils ne lâcheront rien. Et que, en face, le FPR, le Front patriotique rwandais de Kagamé, a fait semblant d'accep-

ter, alors qu'en réalité il veut bien plus que récupérer une partie seulement du pouvoir dans un compromis imposé par la France : il veut tout. Mais nul n'accuse alors la France d'avoir mal agi. Au contraire ! Les Africains, les autres pays occidentaux sont heureux que nous ayons désamorcé ce conflit.

Tout change en 1994 ?

Oui, survient l'attentat qui abat l'avion du président Habyarimana, le 6 avril 1994. Mitterrand me dit le jour même : « C'est épouvantable, ils vont s'entretuer. Tout ce qu'on a fait depuis 1990 est fichu. » Quels que soient les auteurs de l'attentat, le président comprend qu'ils veulent briser le compromis imposé par la France. Soit il s'agit des extrémistes hutus qui n'acceptent pas que Habyarimana, sous la pression de la France, ait consenti à un partage du pouvoir. Soit c'est le clan de Kagamé qui ne veut pas d'un demi-succès. Dans les deux cas, c'est un refus du compromis français. Une dimension que les controverses ultérieures n'ont jamais prise en compte.

Le Rwanda devient une affaire de premier plan. Les massacres se transforment en génocide. Est-ce que la France doit revenir pour essayer de limiter les massacres ? Le président se pose la question. Juppé, au Quai d'Orsay, y est favorable. Il est le premier à employer le mot de génocide. L'armée est en revanche très réticente. Mitterrand estime qu'on ne peut y aller seuls. Il charge Juppé d'obtenir un mandat des Nations unies. Un temps long se passe, pendant que les massacres s'amplifient, car au Conseil de sécurité, malgré l'action de Juppé, aucun membre permanent ne veut s'engager. Après leurs pertes humaines récentes en Somalie, les Américains renâclent. Finalement, Juppé obtient l'arbitrage de Mitterrand : on y va, avec la caution de l'ONU, mais tout seuls. L'opération Turquoise commence, enfin, le 22 juin 1994. Rien à voir avec les interprétations extravagantes ultérieures données sur cette opération. Ce qui a été tenté a été honorable de bout en bout. Si on peut reprocher une chose à la France, c'est paradoxalement une forme de naïveté après la signature des accords d'Arusha.

En quoi ?

Après les accords d'Arusha, vu la fragilité de la situation et les arrière-pensées des signataires, n'aurait-il pas fallu maintenir une présence militaire renforcée pendant plusieurs années ? On ne l'a pas fait, au contraire. Évidemment c'est facile à dire après. Toujours est-il que personne ne soulève cette question... et qu'elle est justifiée.

Pourquoi a-t-on assisté à ce déchaînement contre la France ?

Longtemps, j'ai cru que l'action de la France serait comprise. Elle avait fait ce qu'elle avait pu, en secouriste honorable

**Juppé est le premier à employer le mot de génocide**

**LCP**  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
PRENDRE LE TEMPS POLITIQUE  
Politique matin (8 h 30 - 9 h 30) présenté par Brigitte Boucher  
**RETROUVEZ Éric Fottorino tous les mardis**

**le 1<sup>er</sup>** L'INDÉPENDANCE DU 1<sup>er</sup>, C'EST VOUS !  
abonnez-vous  
**99 € pour 1 an** (hors-adresse comprise)  
www.le1hebdo.fr  
renseignements au 01 44 70 72 34



# A ÉTÉ HONORABLE

mais impuissant. Je ne m'attendais pas à la tournure insensée prise ensuite par les controverses ! C'était impensable. Pourtant plusieurs forces se sont conjuguées dans ce sens : l'action d'ONG radicales, de groupes qui avaient toujours dénoncé systématiquement la politique française en Afrique, qui jugeaient ignoble en soi d'avoir une politique africaine, et ont entretenu un climat de culpabilité, et se sont rués sur le drame rwandais. Par ailleurs, certains Belges – gênés par le piteux héritage laissé par leur pays en 1962 – n'étaient pas mécontents de pouvoir mettre en cause la France. Et puis il y a eu le jeu personnel de Kagame qui a eu besoin de construire un récit des événements dans lequel il apparaît uniquement comme un sauveur, celui qui a pris le pouvoir pour arrêter le génocide. S'il n'était pas parvenu à imposer cette lecture, cela aurait voulu dire qu'il avait pris le pouvoir grâce au génocide ! C'était, et cela reste, inassumable pour lui. Il a donc tout fait pour imposer la thèse selon laquelle la France est fautive depuis le début (même sans motifs), et donc tout fait pour que l'on oublie les offensives répétées du Front patriotique rwandais contre le Rwanda à partir de 1990. Or ce sont ces attaques qui ont entraîné l'évolution génocidaire du système rwandais. Depuis, il s'est employé à réduire au silence ou à discréditer ceux qui démontaient sa version des faits.

## Les médias ont-ils soutenu la version de Kagame ?

Notamment. Il y a aussi des chercheurs, des ONG, ainsi que des gens honnêtes, bouleversés par la tragédie... Dans plusieurs médias français importants, il y a souvent eu un journaliste ayant des comptes à régler avec son pays, l'armée ou Mitterrand, qui accusait la France de tout. Les rédactions n'y croyaient pas, mais laissaient dire. Les mêmes journalistes ne se sont jamais intéressés à décrire la stratégie léniniste mise en œuvre par Kagame avant 1994 – on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs –, ni ce qui a eu lieu ensuite. L'idée que la France avait mal agi s'est ainsi installée dans les esprits car il n'y a pas eu de contre-feux, et elle perdure injustement. Exemple : la controverse sur l'opération Turquoise (l'envoi de troupes françaises au Rwanda à des fins humanitaires en juin 1994) ne tient jamais compte de la séquence 1990-1993 ! Ni du rapport parlementaire Quilès-Cazeneuve de 1998 sur le Rwanda, parfaitement honnête ! Les mêmes procureurs de la France ignorent aussi ce qui s'est passé après 1994 : le durcissement du régime Kagame, la fuite d'anciens proches de Kagame qui affirment que ce sont eux qui ont abattu l'avion. Rien là-dessus dans les médias français ! Il en va de même des considérations de la plus haute instance judiciaire espagnole démontrant le 6 février 2008 comment Kagame et le FPR, depuis l'Ouganda, avaient déstabilisé volontairement le Rwanda par des provocations délibérées pour entraîner des massacres qui justifiaient leur intervention. Les dénonciateurs sont de parti pris. Malgré tout, une émission de la BBC a raconté tout cela.

## Qu'a-t-on reproché à Turquoise ?

On a affirmé qu'après l'attentat contre l'avion de notre « complice » Habyarimana, la France avait envoyé des troupes pour protéger ses « amis génoci-

## Longtemps, j'ai cru que l'action de la France serait comprise

daïres » ! En attendant deux mois ? C'est absurde. Imaginons que la France ait joué le rôle affreux qu'on lui prête, aurait-elle passé des semaines à agiter le grelot au Conseil de sécurité, et à attendre que les États-Unis s'engagent ? Non. Elle aurait envoyé aussitôt les forces spéciales pour exfiltrer ces fameux génocidaires ! Présenter Turquoise comme une opération visant à les sauver est scandaleux, faux et idiot. Mais cela a circulé sans fin.

## Êtes-vous convaincu de la culpabilité de Kagame dans l'attentat contre l'avion ?

En 1995, on n'en savait rien. Avec les années, ma conviction s'est renforcée que c'est probablement Kagame.

## Pourquoi ?

À cause de son comportement ultérieur. De la façon dont il s'acharne à proclamer que la France est coupable. À cause, surtout, des témoignages de ses anciens proches qui l'ont lâché et qui ont porté contre lui, au péril de leur vie, des accusations de plus en plus précises sur le rôle du FPR dans l'attentat. Depuis dix ans, plus les dirigeants français étaient faibles ou gênés, au grand désespoir de l'armée, plus Kagame durcissait ses attaques. Je mets à part Juppé, pour qui Kagame était quelqu'un à qui on ne serrait pas la main. Kagame – que j'ai rencontré deux fois quand j'étais ministre – est passé dans son discours accusateur du « rôle très lourd de la France » à sa « responsabilité », de sa « complicité » à sa « culpabilité ». La réouverture récente en France du dossier judiciaire sur l'attentat a rendu Kagame furieux. Il semble bien qu'il ait tout fait pour neutraliser ses anciens proches, chefs d'état-major et des services secrets, qui avaient parlé. Il en a fait éliminer plusieurs. L'un d'eux a disparu au Kenya après avoir informé le juge Trévidic qu'il était prêt à témoigner. Kagame a besoin de l'oubli et de l'impunité. Pour lui, il était donc crucial que les juges actuels prononcent un non-lieu. Ils n'ont pas pu le faire.

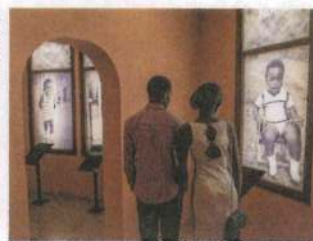
## Quelle vérité faudrait-il rétablir dans ce dossier si complexe ?

Cesser les réquisitoires stalinien. Accepter d'entendre sans a priori l'autre thèse, le récit de ce que la France a tenté depuis le début, de 1990 à 1993, quitte à penser qu'on n'aurait peut-être pas dû y aller. Prendre en compte aussi ce qui s'est passé depuis 1994, les éléments nouveaux liés à Kagame, à sa politique, à ses déclarations et à celles de ses anciens proches. Cesser de ne se focaliser que sur le génocide, et l'opération Turquoise, avec pour seul objectif d'incriminer la France au détriment de tout autre objectif. Prendre en compte les nombreuses réfutations factuelles et précises. J'ose espérer que le moment est peut-être venu d'une approche historique objective et dépassionnée. S'il y a une leçon à tirer, c'est de réfléchir de façon réaliste aux conditions de nos interventions. Je pense à 1990, pas à 1994. ¶

Propos recueillis par ÉRIC FOTTORINO

## CONTRE-PIED

Centre du mémorial du génocide, Kigali  
© Carl De Keyser/  
Magnum Photos



## UNE TRIPLE SIDÉRATION

C'ÉTAIT À AUSCHWITZ, cinq ans après le génocide des Tutsis. Quittant le camp de la mort, Yolande, une rescapée, s'écriait : « De nos mains, avec nos machettes, nous avons fait mieux, et plus vite que l'Allemagne nazie, une puissance industrielle... » Plus vite, certainement : pour qu'un million de Tutsis puissent être assassinés en cent jours, il a fallu que tout le monde s'y mette. Les hommes, certes, mais aussi les femmes qui arrachaient les robes de leurs voisines, les enfants qui dénonçaient les « serpents » qu'ils avaient débûsqués dans les hautes herbes ou dans les toitures. Dans les églises du Rwanda, on a même mutilé des vierges de plâtre, parce qu'elles ressemblaient aux Tutsis abhorrés, et les curés de paroisse, trébuchant sur les corps, ordonnaient : « Nettoyez-moi cette saleté. » Au Rwanda, les frontières de la nature humaine ont reculé. Désarmée, incrédule, une partie d'un peuple, la minorité tutsie, a été livrée à l'autre, ses voisins hutus, ses bourreaux. Et pendant ce temps, le monde tournait le dos. Durant vingt-deux ans, on a témoigné, écrit, raconté. Des biblio-

## COLETTE BRAECKMAN

JOURNALISTE

Grand reporter au *Soir de Bruxelles*, elle a couvert de nombreux conflits et suit de près, depuis la fin des années 1980, l'Afrique des Grands Lacs. Dès 1990, elle révélait les prémices du génocide rwandais de 1994. Elle est l'auteur, entre autres, de *Rwanda, histoire d'un génocide* (Fayard, 1994), *L'Homme qui répare les femmes* (GRIP, 2014), qui a inspiré le film documentaire du même nom, et *Congo : Kinshasa aller-retour* (Nevicata, 2016).

thèques entières, des films, des conférences... Au fil des enquêtes, des procès, les mécanismes de la « machine à tuer » ont été démontés, pièce par pièce, mais les ressorts sont demeurés dans l'ombre. Que la haine des Hutus à l'encontre des Tutsis, considérés comme des « ennemis intérieurs » dans leur propre pays, ait été attisée par les clichés coloniaux, la propagande, les complexes, tout cela est vrai sans doute. Mais cela ne suffit pas à vaincre la sidération qui nous rattrape à chaque évocation du Rwanda. Cette sidération est double, voire triple : il y a la cruauté, la haine débridée. Mais aussi l'abandon des victimes, le retrait des forces de l'ONU, le départ des journalistes qui s'en allèrent couvrir les premières élections démocratiques en Afrique du Sud et qui ne revinrent qu'au compte-gouttes, trois mois plus tard, pour couvrir l'épidémie de choléra à Goma, un drame humanitaire étant plus maîtrisable qu'un génocide... Et puis, aussi, troisième sujet de sidéra-

tion, il y a le rôle d'une grande puissance démocratique, la France, qui, elle, demeura présente au Rwanda. Mais pour faire quoi ? Et aux côtés de qui ?

Qui étaient ces Français que l'on voyait, en 1993, former des miliciens au maniement des armes blanches ou qui, maquillés de noir, circulaient dans la forêt de Nyungwe ? En mars 1994, qui étaient ces hommes qui, dans les bars de Kigali, se vantaient d'être revenus « pour une mission de courte durée » ? Et dans la nuit du 6 avril 1994, alors que l'avion du président Habyarimana venait d'être abattu, pourquoi est-ce depuis l'ambassade de France qu'une voix inconnue déclara à

la Radio des mille collines que c'étaient des casques bleus belges qui avaient tiré ? S'il n'y avait que ces questions-là...

Pourquoi des témoins oculaires nous disaient-ils, en avril 1994 déjà, qu'ils avaient vu deux missiles partir du camp Kanombe, siège de la garde présidentielle, auquel seuls les Français avaient libre accès ? Ce que confirma vingt ans plus tard l'enquête de terrain menée par

le juge Trévidic... Et pourquoi les avions français arrivant à Kigali pour évacuer les expatriés mi-avril déposaient-ils aussi des caisses d'armes sur le tarmac ? Raisons d'État, mensonges d'État...

Après 1994, c'est une guerre de basse intensité qui s'est poursuivie entre la France et le Front patriotique rwandais : il y eut les offensives médiatiques, les batailles de scoops et de démentis, les attaques diplomatiques contre un régime qui avait mis fin au génocide et refusait de plier... Il y eut des montagnes de livres, des kilomètres d'articles, le courageux voyage du président Sarkozy à Kigali. Mais jamais de vraie réponse à la seule question qui compte vraiment : pourquoi le pays des droits de l'homme a-t-il été le compagnon de route de cette entreprise de mort et pourquoi les hommes politiques, quels que soient leur parti et même leur génération, ont-ils occulté ou minimisé la responsabilité de leur État dans le dernier génocide du siècle dernier ? ¶

## POUR ALLER PLUS LOIN

### RÉCITS DES MARAIS RWANDAIS

Jean Hatfield  
Seuil, 2014  
L'écrivain-journaliste a recueilli les témoignages bouleversants des victimes et des bourreaux sur le génocide et ses séquences.

### LA FANTAISIE DES DIEUX, RWANDA 1994

Patrick de Saint-Exupéry & Hippolyte Les Arènes, 2014  
Dans cette BD reportage, le journaliste raconte ce qu'il a vu sur place, en 1994, sans épargner la France.

### MURAMBI, LE LIVRE DES OSSEMENTS

Boubacar Boris Diop  
Zulma, 2014 (rééd.)  
Écrit dans le cadre d'une résidence d'auteur au Rwanda, ce roman de l'écrivain sénégalais éclaire la tragédie.

### LA FEMME AUX PIEDS NUS

Scholastique Mukasonga  
Folio, 2012 (rééd.)  
L'écrivain a consacré plusieurs livres à son pays natal et aux prémices du génocide. Elle rend ici hommage à sa mère, tuée en avril 1994.





MERCREDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2017

CHAQUE SEMAINE, UNE QUESTION D'ACTUALITÉ, PLUSIEURS REGARDS

# RETOUR.

## RÉCIT D'UNE MANIPULATION

ENQUÊTE

**PIERRE PÉAN**

JOURNALISTE

Auteur d'une trentaine de livres dont *Une jeunesse française* (Fayard, 1994) qui évoque le parcours de François Mitterrand entre 1934 et 1947, Pierre Péan a consacré de nombreuses enquêtes à l'Afrique et à la politique étrangère de la France, suscitant parfois de vives polémiques. Parmi ces ouvrages, citons *Noires fureurs, blancs menteurs : Rwanda 1990-1994* (Mille et Une Nuits, 2005), *Le Monde selon K.* (Fayard, 2009), une biographie à charge de Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères au moment de sa parution, et *Carnages : les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique* (Fayard, 2010).

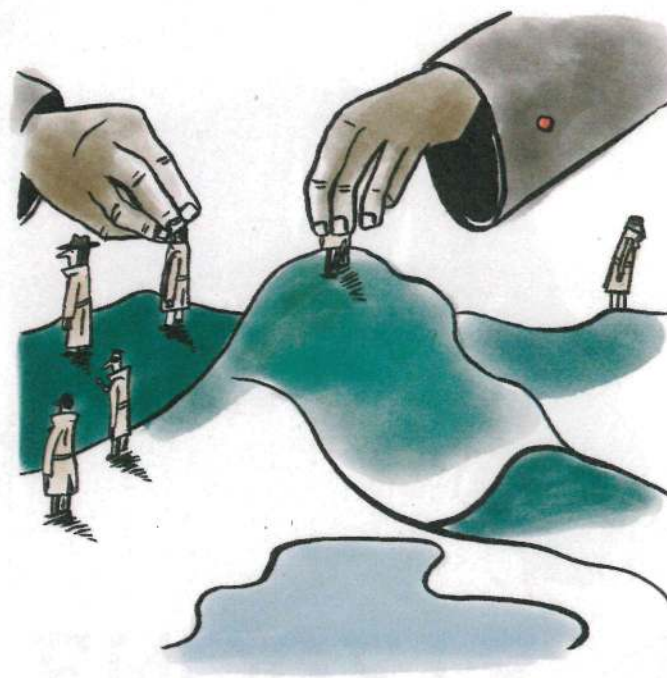
PAUL KAGAMÉ, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA, n'a pas de mots assez durs pour critiquer la justice française. Il est prêt à tout pour empêcher qu'elle juge les méthodes qu'il a utilisées pour arriver au pouvoir. Tout, y compris l'élimination physique de ceux qui veulent témoigner contre lui. Deux « petits » juges installés dans la galerie Saint-Eloi, le pôle antiterroriste du Palais de justice de Paris, tiennent en effet son destin entre leurs mains. Bien sûr, par déformation professionnelle, le dictateur Kagamé ne peut croire une seconde que la justice française soit indépendante. Pour lui, ces deux magistrats sont de simples grouillots des autorités. Et, partant de cette analyse, il compte bien faire plier Paris en utilisant chantages et menaces en tout genre. Il a de bonnes raisons de s'accrocher à cette idée puisqu'elle a déjà fonctionné lorsque Nicolas Sarkozy était à l'Élysée. Ce dernier avait tout mis en œuvre

réelle en octobre 1990 par une agression armée des Tutsis de la diaspora installée en Ouganda, avec le soutien de l'armée ougandaise, puis relancée par l'attentat contre l'avion d'Habyarimana. Les extrémistes hutus commencèrent alors ce qu'on appela, jusqu'à la fin des années 1990, « le génocide des Tutsis et des Hutus modérés ». Dans la seconde lecture, le roman fabriqué par Kagamé et ses relais, le drame rwandais se résumerait à un affrontement entre le Bien et le Mal, entre les bons Tutsis et les Hutus génocidaires. Kagamé aurait mené une guerre de libération nationale contre un régime ayant programmé le génocide des Tutsis avec l'aide de la France. Il aurait mis un terme au génocide et pris *in fine* le pouvoir, le 12 juillet 1994, malgré l'aide apportée par les militaires français aux Hutus. C'est ce roman-là que les juges français contestent en désignant Paul Kagamé comme le commanditaire de cet attentat dont les exécutants forment aujourd'hui l'armature de l'État rwandais. En effet, il y a au moins un fait sur lequel presque tout le monde est d'accord : la mort du président Juvénal Habyarimana est le « facteur déclenchant du génocide ». Comme l'explique une des meil-

de nombreux témoins directs et indirects qui lui permettent de reconstituer la genèse et l'exécution de l'attentat. Pendant ce temps-là, les réseaux pro-Kagamé mènent une campagne efficace pour installer en France le roman du Front patriotique rwandais (FPR) en traitant ceux qui s'en écartent de négationnistes et de révisionnistes. Les années passent. En mars 2004, Stephen Smith, à la une du *Monde*, révèle les principaux éléments de l'instruction du juge Bruguière qui met en cause Kagamé et le FPR. Quasiment en même temps, à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire du début du génocide, Patrick de Saint-Exupéry, alors journaliste au *Figaro*, lance un violent réquisitoire contre la France qu'il accuse d'être complice du génocide. De manière concomitante, est créée la Commission d'enquête citoyenne (CEC) « pour la vérité sur l'implication française dans le génocide ». La CEC, qui rassemble diverses associations, est à l'origine des plaintes déposées devant le tribunal aux armées en 2005 contre des militaires français de l'opération Turquoise déployée au Rwanda. Pour elle, « l'opération Turquoise n'a pas fait que protéger des tueurs, elle a permis de

singulière remarque de Bruno Joubert, adjoint de Jean-David Levitte, conseiller diplomatique de Nicolas Sarkozy. En l'invitant à s'exprimer, il déclare avec mordant : « Je passe la parole au représentant personnel de Paul Kagamé... » Tous ces conciliabules aboutissent à la rencontre, le 26 janvier 2008, entre Bernard Kouchner et Paul Kagamé à Kigali. Paris est désormais mobilisé pour tenter de mettre la justice au service de son action diplomatique. À la fin du printemps 2008, les fonctionnaires du Quai et les Rwandais peaufinent des solutions pour que Kigali ait accès au dossier d'instruction... et puisse le mettre en pièces.

Le 5 août 2008, *Le Monde* fait sa une sur le rapport Jean de Dieu Mucyo, un terrible réquisitoire accusant la France d'avoir participé au génocide. Le ministre de la Justice rwandais évoque la perspective de poursuites judiciaires contre « des personnalités pointées du doigt pour leur rôle dans le génocide ». Et de livrer les noms de 33 responsables français – 13 politiques et 20 militaires – dont Édouard Balladur, Alain Juppé, Dominique de Villepin, François Léotard, Hubert Védrine et Jean-Christophe Mitterrand. Probablement libérés par cette une, les médias qui marchaient timidement dans les pas de Paul Kagamé pour taper sur la France, puissance néocoloniale, coupable par essence de tous les crimes commis en Afrique, font leur les violentes accusations rwandaises. Le rapport Mucyo réduit provisoirement à néant les efforts de Kouchner et de ses conseillers qui n'ont manifestement pas pris toute la mesure de la violence dont est capable le despote de Kigali. Les événements s'enchaînent. Le 26 septembre 2008, lors d'une rencontre discrète à New York avec Paul Kagamé, Nicolas Sarkozy propose de déléguer à



justice équitable à partir d'une coopération entre la justice d'une démocratie – la France – et celle d'une dictature – le Rwanda. Comment peut-on imaginer que Kagamé accepte d'aider loyalement une instruction qui le met en cause et ébranle les fondements de son régime ? Comment croire qu'il puisse laisser l'enquête prospérer alors qu'il a la main sur le choix des témoins et le contenu de leurs déclarations ? Il se sent à présent maître du dispositif. Le dimanche 30 novembre 2009, Paul Kagamé consent dès lors sereinement à rétablir les relations diplomatiques avec la France. Claude

média n'ait relativisé l'indépendance de cette enquête alors même que Louise Arbour et Carla Del Ponte, deux procureures du Tribunal pénal international, pourtant dotées de pouvoirs supranationaux, n'ont jamais pu aller de l'avant. Dans *La Traque, les criminels de guerre et moi*, Carla Del Ponte raconte qu'elle a dû retirer ses enquêteurs, craignant pour leur vie comme pour la sienne. Louise Arbour a dit la même chose, en octobre dernier, dans une interview au quotidien canadien *Globe and Mail*. Les deux juges français voulant entendre les Rwandais toujours sous le coup d'un mandat d'arrêt décident après

**Paris est mobilisé pour tenter de mettre la justice au service de son action diplomatique**

leurs sources sur le drame rwandais, l'ancienne procureure du Tribunal pénal international Carla Del Ponte : « S'il était avéré que c'est le Front patriotique rwandais des Tutsis qui a abattu l'avion du président Habyarimana, c'est toute l'histoire du génocide du Rwanda qu'il faudrait réécrire. » Comment la justice française se

tuer plus de Tutsis ». Dans la foulée, Paul Kagamé, anticipant les développements de l'instruction du juge Bruguière, met en place une commission présidée par Jean de Dieu Mucyo, ancien ministre de la Justice. Elle est chargée de rassembler les éléments de preuve montrant l'implication de la France dans la préparation et l'exécution du génocide. Ainsi Kagamé



designé, depuis dix ans, l'actuel chef d'État rwandais comme le commanditaire de l'attentat du 6 avril 1994, à Kigali, contre l'avion présidentiel rwandais, un Falcon 50 immatriculé 9XR-NN. Un attentat qui a pulvérisé l'avion en provoquant la mort de Juvénal Habyarimana, son prédécesseur, comme du président du Burundi, de leur suite et des trois Français qui composaient l'équipage. Neuf collaborateurs de Kagamé sont aujourd'hui poursuivis des chefs d'attentat en relation avec une entreprise terroriste. Et le président rwandais a fait lui-même l'objet d'une demande auprès du secrétaire général des Nations unies pour que soient enga-

gées contre lui des poursuites par le Tribunal pénal international du Rwanda. Pour comprendre l'acharnement du président Paul Kagamé, il faut d'abord avoir en tête le fossé entre deux lectures du drame rwandais, celle qui se rapproche de la réalité et celle imposée par Kagamé pour asseoir sa légitimité. La première est la suivante : le drame rwandais est une guerre civile sauvage entre Tutsis et Hutus, les deux principaux groupes de population du pays. Guerre inau-

guée contre lui des poursuites par le Tribunal pénal international du Rwanda. Pour comprendre l'acharnement du président Paul Kagamé, il faut d'abord avoir en tête le fossé entre deux lectures du drame rwandais, celle qui se rapproche de la réalité et celle imposée par Kagamé pour asseoir sa légitimité. La première est la suivante : le drame rwandais est une guerre civile sauvage entre Tutsis et Hutus, les deux principaux groupes de population du pays. Guerre inau-

gées contre lui des poursuites par le Tribunal pénal international du Rwanda. Pour comprendre l'acharnement du président Paul Kagamé, il faut d'abord avoir en tête le fossé entre deux lectures du drame rwandais, celle qui se rapproche de la réalité et celle imposée par Kagamé pour asseoir sa légitimité. La première est la suivante : le drame rwandais est une guerre civile sauvage entre Tutsis et Hutus, les deux principaux groupes de population du pays. Guerre inau-

guée contre lui des poursuites par le Tribunal pénal international du Rwanda. Pour comprendre l'acharnement du président Paul Kagamé, il faut d'abord avoir en tête le fossé entre deux lectures du drame rwandais, celle qui se rapproche de la réalité et celle imposée par Kagamé pour asseoir sa légitimité. La première est la suivante : le drame rwandais est une guerre civile sauvage entre Tutsis et Hutus, les deux principaux groupes de population du pays. Guerre inau-

guée contre lui des poursuites par le Tribunal pénal international du Rwanda. Pour comprendre l'acharnement du président Paul Kagamé, il faut d'abord avoir en tête le fossé entre deux lectures du drame rwandais, celle qui se rapproche de la réalité et celle imposée par Kagamé pour asseoir sa légitimité. La première est la suivante : le drame rwandais est une guerre civile sauvage entre Tutsis et Hutus, les deux principaux groupes de population du pays. Guerre inau-

guée contre lui des poursuites par le Tribunal pénal international du Rwanda. Pour comprendre l'acharnement du président Paul Kagamé, il faut d'abord avoir en tête le fossé entre deux lectures du drame rwandais, celle qui se rapproche de la réalité et celle imposée par Kagamé pour asseoir sa légitimité. La première est la suivante : le drame rwandais est une guerre civile sauvage entre Tutsis et Hutus, les deux principaux groupes de population du pays. Guerre inau-

## Un mois plus tard, Bernard Kouchner se rend à Kigali pour rencontrer son ami Kagamé

où il est acquis que les Rwandais ne seront pas arrêtés. Les mandats d'arrêt sont transformés en mises en examen. Les Rwandais sont interrogés du 6 au 14 décembre 2010. Est-il besoin de préciser qu'ils nient toutes les accusations dont ils font l'objet ? Il y a mieux. Peu satisfaits du premier rapport balistique, car les traces matérielles n'existent évidemment plus dix-sept ans après l'attentat, les juges français font appel à des experts en acoustique qui doivent déterminer le lieu de lancement des missiles à partir de la mémoire auditive de témoins, si longtemps après les faits ! Notons que c'est par ailleurs Kigali qui choisit presque tous les témoins, en éliminant soigneusement ceux qui pourraient désigner Masaka comme lieu de départ des tirs ! À cette méthode très contestable s'ajoute celle des « experts » qui ne se rendent pas au Rwanda mais effectuent leurs mesures, en France, à La Ferté-Saint-Aubin, dans le Loiret – un pays plat n'ayant aucun rapport avec les collines de Masaka et Kanombe... Le 10 janvier 2012, les deux avocats des Rwandais, Léon-Lef Forster et Bernard Maingain, se rendent galerie Saint-Éloi

où il est acquis que les Rwandais ne seront pas arrêtés. Les mandats d'arrêt sont transformés en mises en examen. Les Rwandais sont interrogés du 6 au 14 décembre 2010. Est-il besoin de préciser qu'ils nient toutes les accusations dont ils font l'objet ? Il y a mieux. Peu satisfaits du premier rapport balistique, car les traces matérielles n'existent évidemment plus dix-sept ans après l'attentat, les juges français font appel à des experts en acoustique qui doivent déterminer le lieu de lancement des missiles à partir de la mémoire auditive de témoins, si longtemps après les faits ! Notons que c'est par ailleurs Kigali qui choisit presque tous les témoins, en éliminant soigneusement ceux qui pourraient désigner Masaka comme lieu de départ des tirs ! À cette méthode très contestable s'ajoute celle des « experts » qui ne se rendent pas au Rwanda mais effectuent leurs mesures, en France, à La Ferté-Saint-Aubin, dans le Loiret – un pays plat n'ayant aucun rapport avec les collines de Masaka et Kanombe... Le 10 janvier 2012, les deux avocats des Rwandais, Léon-Lef Forster et Bernard Maingain, se rendent galerie Saint-Éloi

## Patrick Karegeya et dans une chambre du

de 14 heures à 18 heures pour entendre les juges livrer les conclusions de l'enquête balistique. La séance se tient à huis clos mais Kigali a reçu le rapport trois jours auparavant ! Curieusement, avant même le début de cette lecture, les médias commencent à en rendre compte et exonèrent les proches de Kagamé. Le soir même, puis le lendemain, la plupart des médias entonnent le même credo, alors qu'ils n'ont évidemment pas lu les deux rapports totalisant 369 pages et que ceux-ci ne désignent absolument pas les extrémistes hutus comme responsables de l'attentat. Le 11 janvier, *Libération* barre ainsi sa une par un définitif « Irréfutable ». Le quotidien consacre trois pages à cet « événement historique » en expliquant que « le rapport du juge Trévidic confirme que l'avion du pré-





# À KIGALI



LE POSTER DU 1

sident Habyarimana a été abattu par des extrémistes hutus. Et pulvérisé, après dix-huit ans, les thèses négationnistes ». La journaliste Maria Malagardis ose même : « Enfin était apportée la preuve d'un génocide minutieusement préparé sous l'œil attentif de Paris. »

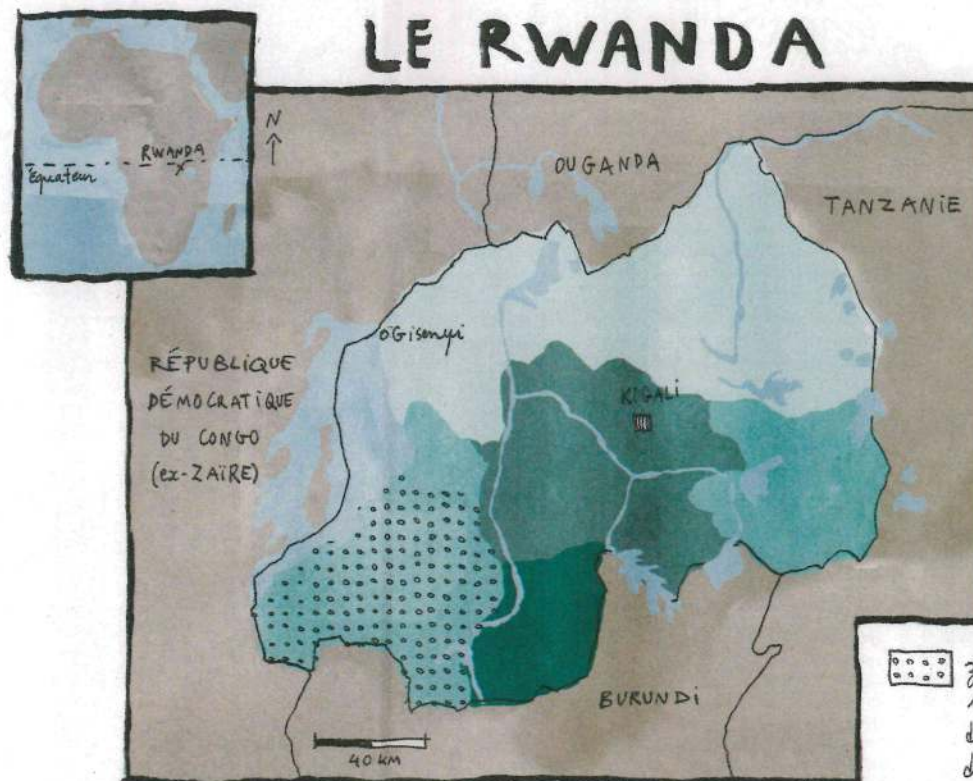
Dans la journée du 11, de nombreux médias assènent cette « vérité ». Lors d'une conférence de presse, M<sup>e</sup> Forster se livre à une violente attaque contre le juge Bruguière, parle de manipulation « aussi lourde dans l'histoire judiciaire que celle qui a emporté le dossier Dreyfus », et annonce qu'il va déposer une plainte pour « tentative d'escroquerie au jugement en bande organisée ». Les porte-plumes de Kagamé reprennent les saintes paroles. Quelques personnalités réussissent toutefois à faire connaître leur indignation. Exemple : dans un article publié dans *Marianne* et intitulé « Rwanda : les idiots utiles de Kagamé », les médecins humanitaires Rony Brauman et Jean-Hervé Bradol et la chercheuse au CNRS Claudine Vidal écrivent que « la quasi-unanimité de la presse française sur les prétendues conclusions du rapport balistique commandé [...] fournit une nouvelle opportunité de comprendre comment le régime de Kigali assure son impunité ».

La tragédie rwandaise a fait émerger un nouveau genre de journalistes. Ceux qui savent a priori la vérité et qui enquêtent ensuite pour prouver qu'ils ont raison. Une investigation hémiplogique, dont *Libération* n'a pas, hélas ! le monopole. *Jeune Afrique* est même probablement un cran au-dessus de *Libération* pour servir la soupe au régime de Paul Kagamé. François Soudan, directeur de la rédaction, s'est assuré la quasi-exclusivité de la parole du dictateur, mais aussi des publiereportages sur le paradis rwandais.

À l'automne 2013, c'est au tour de

laissant espérer un non-lieu qui serait transformé en victoire par son très puissant appareil de propagande. Puis, patatras ! le général Faustin Kayumba Nyamwasa, patron des services secrets de Kagamé au moment des faits, fait parvenir, en juillet 2016, un document accusant nommément celui-ci d'être le commanditaire de l'attentat. Il annonce être prêt à parler aux juges, lesquels n'ont plus d'autre choix que de rouvrir l'instruction, en provoquant une nouvelle fois l'ire du tyran.

M<sup>e</sup> Lev Forster parle alors de « manœuvre grossière, vraisemblablement initiée par un arrière-cabinet occulte négationniste qui, dans ce dossier, essaie de déstabiliser le président Kagamé ». Paul Kagamé enchaîne en menaçant de rompre une nouvelle fois les relations diplomatiques avec la France. Louise Mushikiwabo, sa ministre des Affaires étrangères, déclare : « Le Rwanda ne sera pas soumis à une intimidation judiciaire de la France. » Effectivement, le mardi 29 novembre, le procureur général du Rwanda annonce l'ouverture d'une enquête sur le rôle de vingt responsables français dans le génocide. Comme d'habitude Paul Kagamé peut compter sur ses nombreux fans et groupies français pour relayer sans bémol les accusations rwandaises dans nombre de médias, *Jeune Afrique* et *Libération* en tête. Alors que la mécanique juridique devant aboutir à l'audition du général Kayumba tournait normalement, un gros caillou vient gripper le système à Pretoria, en Afrique du Sud. L'ambassade de France, dirigée provisoirement par Charlotte Montel, presse verbalement le ministère de la Justice sud-africain de ne pas donner suite à la demande d'entraide des juges français pour entendre Kayumba. Entrave à la justice déjouée quand les Sud-Africains répondent aux diplomates français de faire cette demande



source : P. Pizarro et A. Bommel / AFP

Ph. B. B.

## LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA

Population (2015) : 11,7 millions d'hab.

Taux de fécondité : 4,6 enfants par femme

Espérance de vie à la naissance : 64 ans

Taux d'alphabétisation des adultes : 71 %

Religions : 93,6 % de chrétiens (56,5 % de catholiques, 37,1 % de protestants), 4 % de musulmans, 2,4 % animistes

PIB par hab. (2015) : 697,3 dollars américains

Superficie : 25 283 km<sup>2</sup> (France : 551 695 km<sup>2</sup>)

Sources : Banque mondiale, Unicef

zone d'intervention des troupes françaises lors de l'opération Turquoise du 23 juin au 21 août 1994

Régions touchées par les massacres.



## ARIANE POISSONNIER

JOURNALISTE

Ariane Poissonnier travaille à RFI. Elle est l'auteur avec Marie Joannidis d'*Aujourd'hui, l'Afrique* (Casterman/RFI, 2010) et a co-signé avec Gérard Sournia un *Atlas mondial de la francophonie* (Autrement, 2006).

# QUI SONT LES HUTUS ET LES TUTSIS ?



vices secrets extérieurs rwandais de 1994 à 2004, de vouloir rencontrer les juges français pour leur dire également la responsabilité de Kagamé. Il souhaitait, comme il me l'a confié, leur révéler le *modus operandi* de l'attentat. Mais Patrick Karegeya ne viendra pas à Paris. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, il est retrouvé étranglé dans une chambre du palace Michelangelo, l'un des hôtels les plus sécurisés de Johannesburg.

Peu de temps après la mort de son ami, le général Faustin Kayumba Nyamwasa, qui au moment de l'attentat dirigeait la DMI, les services de renseignement du FPR, fait lui aussi l'objet d'une tentative d'assassinat en Afrique du Sud par les tueurs de Kagamé. Quelques jours plus tard, il me confie qu'il souhaite rencontrer les juges français pour apporter les preuves de la culpabilité de Kagamé. Il est convaincu que l'acharnement du dictateur rwandais contre lui est largement dû aux secrets qu'il détient sur l'attentat. Les demandes du juge pour l'entendre se heurtent au refus de la justice sud-africaine.

Finalement, les juges décident de clore leur instruction en juillet 2014. Mais ils sont contraints de la rouvrir à la fin de l'été, suite à la demande d'Émile Gafritza, ex-soldat rwandais, qui veut leur dire qu'il a accompagné les missiles dissimulés dans une camionnette du QG de Kagamé à Kigali. Il vit caché à Nairobi et est traqué par le régime rwandais car son ami Joël Mutabazi a été arrêté et, sous la torture, a livré son nom. Il demande au

## retrouvé étranglé alace Michelangelo

juge que le secret de sa venue soit gardé jusqu'à son arrivée galerie Saint-Éloi. « Je ne vois pas en quoi indiquer son identité serait un risque supplémentaire », rétorque alors le juge d'instruction français. Émile Gafritza accepte *in fine* les conditions du juge. Dans l'attente de sa convocation, il écrit à son avocat : « Le plus vite serait le mieux, avant qu'ils ne me fassent taire à jamais. » De fait, le 13 novembre, juste après la réception de sa convocation, Émile Gafritza est enlevé et disparaît. M<sup>r</sup> Forster ose dire que « cette disparition pourrait être une manipulation ». Pas plus les médias que les politiques n'ont élevé la voix sur ce scandale judiciaire et humain. Marc Trévidic, considéré à Kigali comme un « bon » juge, quasiment acquis à la non-culpabilité de Paul Kagamé, ferme *enfin* l'instruction, lui

Pour le moment, l'instruction continue malgré les cris d'orfraie de Kigali et des « idiots utiles » français. La justice reconsidérera-t-elle sa position vis-à-vis des proches de Kagamé mis en cause dans le dossier ? Ne devra-t-elle pas tenir compte des événements très graves qui ont perturbé l'instruction ces dernières années : assassinats, tentatives d'assassinat, enlèvements et autres entraves manifestes à la justice ? Elle devrait en toute logique aboutir à la reconnaissance de la culpabilité de Paul Kagamé dans l'attentat et donc, en partie, dans le génocide. Sauf si, comme en 2007, l'exécutif français décidait de se mettre en travers de la justice par peur des chantages de Kigali. À présent, en l'absence d'enquête internationale sur l'attentat, seule la justice française peut dire la vérité. Une vérité dont Paul Kagamé ne veut à aucun prix, puisque sa légitimité internationale est basée sur le mensonge... 11

## GALA VANSON

DESSINATRICE

Née en 1985, Gala Vanson a étudié le cinéma d'animation aux Arts Décos.

Elle travaille régulièrement pour la presse (revue *XXT*) et l'édition jeunesse. Elle a ainsi illustré plusieurs ouvrages parus chez Actes Sud Junior : *Le Paysages à la carte* (2015), un cahier d'activités qu'elle cosigne avec l'architecte-urbaniste Christine Leconte, ou encore *Photo performances* (2015), écrit par Sandrine Le Guen. Cet album a été coédité en partenariat avec La Villette où Gala Vanson anime aussi des ateliers. Son dessin se caractérise par un trait simple et plein d'humanité et une palette colorée qu'elle met également au service du spectacle vivant, du documentaire, de la bande dessinée et de divers projets pédagogiques.

[www.galavanson.com](http://www.galavanson.com)



LA QUESTION N'A PAS FINI de soulever les passions. Pour les uns, il s'agit d'ethnies différentes, les Hutus étant des Bantous venus du Sud et de l'Ouest et les Tutsis des populations originaires de la vallée du Nil. Venus du Nord et de l'Est, les seconds auraient conquis puis opprimé les premiers. Pour les autres, Hutus et Tutsis sont une seule et même ethnie, l'opposition entre les deux groupes ayant été forgée par la colonisation, puis utilisée à des fins politiques depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

Ce qui est établi, c'est que tous parlent la même langue, ont les mêmes pratiques religieuses et partagent les mêmes terri-

toires quand, au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les premiers Européens arrivent dans les deux royaumes voisins du Rwanda et du Burundi. Si la monarchie rwandaise est contrôlée par une aristocratie essentiellement tutsie, les groupes hutus, tutsis et twas se répartissent alors entre une vingtaine de clans mêlant ces trois catégories, et tous se disent issus du même ancêtre mythique. Si les Tutsis sont plutôt éleveurs et les Hutus plutôt agriculteurs, les deux activités sont pratiquées sans exclusive – la possession de vaches, symbole fort de richesse aux yeux de tous, est un marqueur social – et on peut, dans certains cas, passer

d'une catégorie à l'autre. Dans Rwanda, le génocide qu'on aurait pu stopper, le groupe international composé d'éminentes personnalités auquel l'Organisation de l'unité africaine (OUA) avait confié la mission d'enquêter sur le génocide de 1994 précise : « Durant la période coloniale, sous domination allemande et ensuite sous domination belge, les missionnaires catholiques, inspirés par les théories ouvertement racistes de l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle, ont concocté une idéologie destructrice de clivage ethnique et de hiérarchisation raciale qui attribuait des qualités supérieures à la minorité tutsie du pays. [...]

« Les prévenances différencées entre les groupes ethniques, quoique arbitraires et sans fondement, se sont rapidement ancrées. Les Belges ont rendu les structures complexes du *Mwami* [roi] plus rigides encore et inflexibles sur le plan ethnique. Ils ont institutionnalisés les clivages et les ont consacrés par la délivrance à chaque Rwandais d'une carte d'identité ethnique. Ce système de cartes a été maintenu pendant plus de soixante ans jusqu'à devenir, par une tragique ironie du sort, l'instrument qui a permis aux tueurs hutus d'identifier, pendant le génocide, les Tutsis qui en avaient été les premiers bénéficiaires. » 11

# Kagamé le « méchant » ougandais

À L'ÂGE DE QUATRE ANS, Paul Kagamé est parti en exil en Ouganda et n'est revenu au Rwanda que vingt-neuf ans plus tard. Il est évidemment plus ougandais que rwandais. Il n'a pas été un enfant modèle et n'a pas laissé de souvenirs impérissables. Le petit Paul était surnommé Kagome, c'est-à-dire le méchant. Mis à la porte de l'école, la rue était devenue son domaine. Il y survivait de petits trafics... Après avoir perdu les élections de 1980, Yoweri Museveni, jusqu'alors ministre de la Défense ougandais dans le gouvernement de Milton Obote, prend le maquis et crée la NRA (National Resistance Army) avec quelques jeunes exilés rwandais. Parmi eux, Fred Rwigema qui fait venir à ses côtés son ami d'enfance, Paul Kagamé. Celui-ci a alors 21 ans. Maladif, peu apte au combat, il est affecté à la collecte des renseignements. Grâce aux soldats rwandais, Museveni renverse Obote et prend le pouvoir à Kampala en janvier 1986. Fred Rwigema prend la tête de l'armée avec le titre de chef d'état-major, puis de vice-ministre de la Défense. Son ami Paul Kagamé est nommé à la tête des services de renseignements mili-

taires de l'armée ougandaise, la DMI (Directorate Military Intelligence). Installée à Basima House à Kampala, cette agence va s'illustrer par sa violence. Son chef est d'ailleurs surnommé Pilato, en référence à Ponce Pilate. Il traque les opposants avec cruauté. « Pendant près de quatre ans, Paul Kagamé a commandé Basima House où il a torturé et massacré des Ougandais innocents à une fréquence journalière », lit-on dans la *Lettre d'information de la Coalition ougandaise pour la démocratie* de janvier 1993, qui poursuit ainsi : « C'est Kagamé qui a introduit les formes suivantes de torture : étouffer la victime en lui couvrant la tête d'un sac plastique fortement serré autour du cou jusqu'à mourir par suffocation ; chocs électriques à travers les testicules ; attacher de lourdes roches aux testicules, conduisant ainsi à la mort et aux dommages physiologiques et psychologiques permanents. Cependant, la forme la plus redoutée est *Akandooya*, qui consiste à ligoter ensemble les bras et les pieds par-derrière le dos, la personne formant un cercle. Cette méthode a été appliquée à des milliers de victimes mortes ou laissées les membres endommagés pour toujours. Faire couler du caoutchouc ou du plastique brûlant sur les prisonniers ; faire exploser des coups de pistolet

contre l'oreille du prisonnier, entraînant sa surdité instantanée ; forcer le prisonnier à boire de l'urine, du mazout, de l'eau savonneuse ; battre les prisonniers avec un câble métallique. » Le « méchant » a pu tester ses « spécialités » dans la province de l'Acholi quand la NRA poursuivait les restes des troupes de l'UNLA de Milton Obote. Dès le mois de septembre 1986, les journaux de l'opposition parlent d'« atrocités » et d'« actes incroyables » – incluant massacres de civils, incendies de villages, tortures. Et, en décembre, ces accusations sont relayées par les médias internationaux. L'évêque de l'Église d'Ouganda, Ogwal, déclare que, dans l'Acholi, les troupes se comportent encore plus mal que du temps d'Idi Amin Dada. Le terme « génocide » est employé pour qualifier les agissements de la NRA contre les Acholis... 11